



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2023-202

PUBLIÉ LE 17 NOVEMBRE 2023

Sommaire

DASEN /

32-2023-11-15-00001 - Arrêté - délégation de signature (2 pages)

Page 3

DDFIP /

32-2023-11-13-00013 - Arrêté portant délégation de signature de subdélégations ordonnancement novembre 2023 PPR (2 pages)

Page 6

DASEN

32-2023-11-15-00001

Arrêté - délégation de signature

LE DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU GERS

Vu le code de l'Éducation et notamment, les articles R222-19 et suivants et R911-82 et suivants;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Mostafa FOURAR, recteur de l'académie de Toulouse,

Vu le décret du 14 septembre 2020 portant nomination de M. Farid DJEMMAL, directeur académique des services de l'Éducation nationale du Gers ;

Vu l'arrêté du 12 avril 1988 modifié portant délégation permanente de pouvoir aux directeurs académiques des services de l'Éducation Nationale agissant sur délégation du recteur d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des instituteurs ;

Vu l'arrêté du 28 août 1990 modifié portant délégation permanente de pouvoir aux directeurs académiques des services de l'Éducation Nationale agissant sur délégation du recteur d'académie en matière de gestion des professeurs des écoles ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 1992 portant délégation permanente de pouvoirs aux recteurs d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2001 portant délégation permanente de pouvoirs aux directeurs académiques des services de l'Éducation Nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, pour recruter des intervenants pour l'enseignement des langues à l'école primaire;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2023 nommant Monsieur Cédric DISCONSI, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Gers à compter du 1^{er} octobre 2023 ;

Vu la circulaire n° 2017-038 du 20 mars 2017 relative aux conditions de recrutement et d'emploi des agents contractuels recrutés pour exercer des fonctions d'enseignement, d'éducation et de psychologues dans les écoles, les établissements publics d'enseignement du second degré ou les services relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 2020 de M. le préfet du Gers portant délégation de sa signature à M. Farid DJEMMAL, directeur académique des services de l'Éducation nationale du Gers ;

Vu l'arrêté du 10 février 2021 portant délégation de signature de M. le recteur à M. Farid DJEMMAL, directeur académique des services de l'Éducation nationale du Gers ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée par M. Farid DJEMMAL, Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale du Gers à M. Cédric DISCONSI, secrétaire général de la DSDEN du Gers à l'effet de signer :

- Tous les actes administratifs, arrêtés, marchés, conventions, contrats, circulaires, propositions, lettres relevant de l'administration de la D.S.D.E.N. du Gers
- Les actes relatifs à la gestion des ressources humaines en matière d'autorisation d'absence et de formation des personnels relevant de l'autorité de l'IA-DASEN
- Les décisions relatives au contrôle de légalité des actes administratifs des collèges du département
- Les décisions relatives à la gestion des moyens AED

Article 2 :

Délégation de signature est donnée par M. Farid DJEMMAL, Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale du Gers à M. Cédric DISCONSI, secrétaire général de la DSDEN du Gers à l'effet de signer les actes suivants dont lui-même a reçu délégation de M. le préfet par arrêté du 29 octobre 2020, à savoir:

- Les décisions relatives au contrôle de légalité des actes administratifs des collèges du département

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Farid DJEMMAL, Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale du Gers, subdélégation de sa signature est donnée à M. Cédric DISCONSI, secrétaire général de la DSDEN du Gers concernant tous les actes relatifs pour lesquels le directeur académique a reçu lui-même délégation de M. le recteur par l'arrêté du 10 février 2021 susvisé, pris sur le fondement de l'article R.222-19-3 du code de l'éducation.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Farid DJEMMAL, Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale du Gers, subdélégation de sa signature est donnée à M. Cédric DISCONSI, secrétaire général de la DSDEN du Gers concernant tous les actes relatifs pour lesquels le directeur académique a reçu lui-même délégation de M. le préfet par arrêté du 29 octobre 2020.

Article 5 :

Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gers, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers.

Fait à Auch, le 15 novembre 2023

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Gers,
Farid DJEMMAL

DDFIP

32-2023-11-13-00013

Arrêté portant délégation de signature
subdélégations ordonnancement novembre
2023
PPR

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
GERS**

2, place Jean David
CS 70 352
32 010 AUCH CEDEX

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**La directrice du pôle pilotage et ressources
de la direction départementale des Finances Publiques du Gers**

Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M Laurent CARRIÉ en qualité de préfet du Gers

Vu l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Joëlle BETHENCOURT, administratrice des finances publiques adjointe,

Vu le décret du 6 novembre 2023 portant nomination de Madame Catherine PERINETTI, Administratrice des Finances publiques, dans les fonctions de Directrice départementale des finances publiques du Gers, à compter du 13 novembre 2023 ;

DECIDE_:

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du préfet du Gers en date du 21 août 2023, seront exercées par :

- **M. David VERCRUSSE**, inspecteur principal des finances publiques, adjoint à la Directrice du Pôle Pilotage et Ressources
- **Mme Corinne LECAT**, Inspectrice Divisionnaire, adjointe à la Directrice du Pôle Pilotage et Ressources

pour les validations Chorus formulaire :

- **M. David MERCADER**, contrôleur des Finances publiques,
- **Mme Muriel GAUZERANS**, contrôleuse des Finances publiques,
- **M. Olivier DUPOUY**, contrôleur des finances publiques
- **Mme Carole ZANANDREA**, contractuelle
- **Mme Nathalie GRAZIDE**, agente administrative des finances publiques
- **M. Noah ALIDOR**, apprenti

pour les opérations de gestion dans Chorus Cœur :

- **Mme Julie MOURLAN-MEILHAN**, inspectrice des finances publiques, cheffe du service Budget, immobilier, logistique
- **Mme Muriel GAUZERANS**, contrôleuse des Finances publiques,
- **Mme Nathalie GRAZIDE**, agente administrative des finances publiques

pour les titres à valider en matière de rémunération dans Chorus formulaire :

- **M. Jérôme TAITARD**, Inspecteur des Finances Publiques, chef du service gestion des ressources humaines
- **Mme Corinne LECAT**, Inspectrice Divisionnaire, adjointe à la Directrice du Pôle Pilotage et Ressources

et s'agissant du service gestionnaire valideur pour les états de frais de déplacement :

- **M. David VERCRUSSE**, inspecteur principal des finances publiques, adjoint à la Directrice du Pôle Pilotage et Ressources
- **Mme Julie MOURLAN-MEILHAN**, inspectrice des finances publiques, cheffe du service Budget, immobilier, logistique
- **Mme Corinne LECAT**, Inspectrice Divisionnaire, adjointe à la Directrice du Pôle Pilotage et Ressources

Fait à AUCH, le 13 novembre 2023

L'Administratrice des Finances Publiques adjointe
Joëlle BETHENCOURT